



Ville de Lisle-sur-Tarn

Département du Tarn

Commune de LISLE-SUR-TARN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**  
Travaux place de Larmasse

N° 1562024

**Le Maire de LISLE-SUR-TARN,**

VU les articles du Code des Collectivités Territoriales,  
VU le permis d'aménager n°PA8114524T0002 ;  
VU l'avis de l'Architecte des bâtiments de France ;  
VU l'avis des services de la Direction Départementale des Territoires ;

**Considérant** qu'il est nécessaire, en application des dispositions reprises dans le permis d'aménager et notamment du rapport relatif aux arbres présents qui lui est annexé, de procéder à l'abattage de 3 arbres situés sur la Place de Larmasse,

**ARRETE**

**Article 1 :** La circulation et le stationnement seront interdits sur la place de Larmasse du mercredi 18 septembre à 19h00 au vendredi 20 septembre 18h00.

**Article 2 :** Toutes les dispositions et mesures de sécurité seront prises par la commune et les entreprises missionnées durant la période précitée.

**Article 3 :** Un libre passage sera laissé aux véhicules de secours et d'incendie.

**Article 4 :** La Gendarmerie de Lisle-sur-Tarn et la Police Municipale seront chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lisle-sur-Tarn, le 16 septembre 2024

Le Maire,

Maryline LHERM



*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été publié le.....et/ou notifié à l'intéressé(e) le ..... La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de cette notification ou de sa publication. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.*